Image not found or type unknown

Aucun salaire ni indemnités que se soit

Par **mollusque**, le **10/03/2016** à **11:59**

Bonjour,
reconnue inapte à mon poste de travail pour raison physique.
Ma question est - pourquoi depuis la première visite à la médecine du travail et mon licenciement environs 1 mois et demi après je ne touche aucun salaire ni indemnités que se soit ?
En quoi suis-je responsable si mon état physique m'a amené à se processus ?
N'y a-t-il pas solution pour ne pas perdre une rémunération ?
Merci

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **13:02**

Bonjour,
A priori, l'employeur n'en est pas plus responsable de votre état physique qui a occasionne l'inaptitude, il n'y a que si l'inaptitude est consécutive à une maladie professionnelle ou un accident du travail que vous avez droit à l'ITI...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés